Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260323-DCM_2026_10-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2026, à 10h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. JACQ Maurice, Mme. ARZUL Émilie, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. LE PAGE Clément, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, M. MOLAC Gwendal, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, Mme. CELTON Fanny, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s :

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame ARZUL Émilie

DCM 2026-10 : ÉLECTION DES ADJOINTS

M. Jacques GOUEROU, Maire de CAST invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération DCM 2026-09 du conseil Municipal de CAST du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

VU les articles L.2122-1 et L.2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT)

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

APRES que M. le Maire ait fait un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste n°1 :
1- Mme. Danielle CARIOU
2- M. André RANNOU
3- Mme. Laurence LE BERRE
4- M. Rémy LE VISAGE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260323-DCM_2026_10-DE

1ER TOUR DE SCRUTIN :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste n°1 : dix-neuf (19) voix

APRES avoir constaté les résultats du dépouillement, la liste n°21 ayant obtenu la majorité absolue,

PROCLAME l'élection des adjoints au Maire et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

DÉCLARE élus en tant qu'adjoint au Maire dans l'ordre du tableau suivant :

1er adjoint : Mme. Danielle CARIOU
2ème adjoint : M. André RANNOU
3ème adjoint : Mme. Laurence LE BERRE
4ème adjoint : M. Rémy LE VISAGE

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

